

ᑲᑎᐱᑦ ᑭᑦᐱᑦ ᐱᑦᐱᑦ ᑲᑎᐱᑦ ᑲᑎᐱᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK

KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

PROCES-VERBAL

QUARANTE-SEPTIÈME ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

Montréal, le 21 juin 1990

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du président par le gouvernement fédéral;
2. Approbation de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la quarante-cinquième assemblée;
4. Dossiers découlant des assemblées précédentes
5. Barils d'asphalte à Kuujjuaq et Kuujjuaraapik;
6. Avis du Comité sur l'autorisation distincte pour l'infrastructure d'accès du complexe Grande-Baleine;
7. Orientations et activités future du comité;
8. Autres sujets:
 - projet de loi sur l'évaluation environnementale
 - Stratégie de conservation de l'Arctique
9. Prochaine réunion.

La quarante-sixième assemblée du Comité consultatif s'est déroulée le 21 juin 1990 à l'École polytechnique de Montréal. La réunion a été précédée par la projection d'un film sur le Cratère du Nouveau-Québec à laquelle les membres du Comité consultatif étaient invités.

Les membres suivants étaient présents à la réunion:

- M. Tommy Grey, président (ARK)
- M. Michael Barrett, vice-président (ARK)
- M. Bruno Desbois (ARK)
- M. Guy tanyan (MSSS, Québec)
- M. Claude Delisle (École polytechnique, Québec)
- M. Jacques Giguère (SAA, Québec)
- M. Hubert Marcotte (Canada)
- M. Yvan Vigneault (Pêches et Océans, Canada)
- M. Jean-Guy Charest (Affaires indiennes, Canada)

1. Désignation du président par le gouvernement fédéral

La résolution nommant M. Marcotte membre du Comité consultatif et président pour l'année 1990-1991 n'a pas encore été formellement reçue au secrétariat. Les membres acceptent que M. Grey demeure président jusqu'à la nomination officielle de M. Marcotte à ce titre.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié avec l'ajout des points 8a et 8b.

3. Approbation du procès-verbal de la quarante-cinquième assemblée

Le procès-verbal est adopté avec corrections mineures.

4. Affaires découlant des assemblées précédentes

Ligne mid-Canada

M. Marcotte a vérifié du côté d'Environnement Canada et d'Environnement-Québec mais rien n'a évolué de façon positive, car Québec n'est pas prêt à allouer un budget pour la deuxième phase. La proposition de désaffectation de l'ARK établit un ordre de priorité pour le nettoyage des sites; certains, comme celui du cap Jones, sont considérés comme prioritaires par l'ARK et les communautés de la région surtout en raison de son potentiel récréatif et touristique. M. Marcotte suggère à l'ARK d'inscrire la proposition au programme national de nettoyage des installations fédérales, sur lequel il tentera de fournir des renseignements sur les modalités d'inscription. Il recommande également à l'ARK de demander à la Défense nationale et à Environnement Canada de réclamer le surplus monétaires de la phase I encore en possession du Québec. Finalement, M. Marcotte s'entretiendra avec M. Anthony Downes de la Défense nationale sur ce que ce ministère peut entreprendre pour faire débloquer ce dossier.

Déchets dangereux

Le secrétaire n'a reçu aucun commentaire écrit sur le texte préparé par l'ARK. Le document sera vérifié par les membres et envoyé à la Commission Charbonneau à la mi-juillet.

5. Barils d'asphalte à Kuujjuaq et Kuujjuaraapik

M. Desbois présente aux membres un exemplaire du dossier. L'ARK et les deux communautés concernées ont l'intention de réactiver ce dossier qui est resté au point mort depuis 1986, date à laquelle un nettoyage préliminaire a été effectué à

Kuujjuaq seulement. L'ARK se penche actuellement sur la responsabilité juridique des barils et procédera sur cette base au moment où le dossier sera complet. En 1983, 6000 barils ont été inventoriés à Kuujjuaq, et relocalisés à environ 2 milles du site original, à 500 pieds au sud du seuil de la piste 08, en vertu d'un programme de création d'emploi dont s'était prévalu Transport Canada. Le reste des barils, environ 1500, devait être relocalisé en 1984 mais rien n'a finalement été fait. Le Comité suggère à l'ARK de communiquer avec le directeur régional de Transport Canada afin de connaître les intentions de ce ministère dans ce dossier.

Dans le cas de Kuujjuaraapik, il semble que la responsabilité demeure auprès du gouvernement du Québec (MTPA et SIQ). Le MENVIQ devrait être contacté par l'ARK pour qu'il réactive ce dossier.

6. Avis du Comité sur l'autorisation distincte des infrastructures d'accès du Complexe Grande-Baleine

Mise à jour

Les gouvernements du Canada et du Québec sont vraisemblablement arrivés à une entente sur une façon de combiner les procédures environnementales provinciales et fédérales s'appliquant au projet. Suite à la résolution du Comité consultatif à ce sujet, nous n'avons pas été informé du déroulement des négociations menées par les deux gouvernements. Le secrétaire préparera une lettre au ministre de l'environnement du Québec et du Canada afin qu'une tournée de consultation soit entreprise après du Comité consultatif et de son homologue de la Baie James. (note: le Comité consultatif a été consulté sur cette question par le MENVIQ et le BFEEE le 17 juillet 1990)

Autorisations distinctes

Le Comité a examiné cette question, et en vient à la conclusion que la décision du MENVIQ d'émettre une autorisation séparée pour les infrastructures d'accès et d'hébergement afférentes au projet Grande-Baleine va à l'encontre des grands principes de l'évaluation environnementale. Le secrétaire préparera un projet de lettre qui mettra l'emphase sur les éléments environnementaux de cette décision. M. Marcotte suggère d'éviter pour l'instant d'approfondir les aspects juridiques de cette décision; dans un deuxième temps, le Comité devrait demander un avis juridique externe sur cette question. Une demande à cet effet sera acheminée aux deux paliers de gouvernement vers la fin du mois de juillet.

Budget pour l'examen du projet

Sur la question du budget prévu pour l'examen du projet, le MENVIQ a annoncé en avril dernier qu'il mettrait de côté un montant de 3 millions de dollars, sans toutefois préciser les modalités d'attribution du budget aux différents organismes impliqués. Les membres de l'ARK sont de l'avis qu'une partie du budget devrait être alloué directement à la CQEK afin d'embaucher un secrétaire à temps plein et du personnel de soutien pour le bureau du président à Montréal (assistant de recherche, agent de bureau). L'ARK a également l'intention de présenter une demande budgétaire qui inclura les aspects logistiques des audiences publiques, le financement des participants, un programme d'information et de communication, les services de traduction, etc. M. Barrett est mandaté par l'ARK pour préparer les deux propositions budgétaires, qui seront discutées avec le MENVIQ et le gouvernement fédéral en temps et lieu.

7. Orientations et activités futures du Comité consultatif

Le secrétaire propose aux membres de préparer une liste de sujets prioritaires et de monter des dossiers sur ces sujets. Il propose également la création de sous-comités qui auront pour tâche d'approfondir ces sujets et de préparer des documents et des mémoires à l'intention des gouvernements et organismes responsables. Les sujets suivants seront traités au cours de l'année:

1. Grande Baleine;
2. Législation fédérale sur l'environnement;
3. Bilan environnemental du Nunavik;
4. Principes généraux pour le contrôle et la surveillance environnementale;
5. Contraintes environnementales pour le transport et la manutention des produits pétroliers au Nunavik;
6. Implication du bureau régional du Nouveau-Québec d'Environnement Canada.

8. Autres sujets*Projet de loi sur l'évaluation environnementale fédérale*

Ce projet de loi (Projet de loi C-78: Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale) a été déposé à la Chambre des Communes par le ministre fédéral de l'Environnement le 18 juin dernier. Il vise à établir un processus d'évaluation environnementale qui aura force de loi, en remplacement du processus fédéral actuel qui n'est constitué qu'en vertu d'un décret du Cabinet. M. Marcotte fournira au secrétaire des exemplaires de ce projet de loi qui seront distribués aux membres du Comité. Les membres examineront le dossier et prépareront leurs commentaires

ᑲᑎᐱᑦ ᑭᑭᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK

KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

COMPTE-RENDU

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MENVIQ

ET

DU BUREAU FÉDÉRAL D'EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**ADOPTÉ
ADOPTED**

Québec, le 17 juillet 1990

Cette réunion spéciale du Comité consultatif s'est déroulée le 17 juillet 1990 dans les bureaux du MENVIQ, à la demande des ministres fédéral et provincial de l'environnement, spécifiquement pour discuter des principes de collaboration entre ces deux gouvernements pour l'évaluation conjointe du projet de développement hydro-électrique Grande-Baleine.

Les membres suivants étaient présents à la réunion:

M. Tommy Grey, président (ARK)
M. Michael Barrett, vice-président (ARK)
M. Bruno Desbois (ARK)
M. Guy Tanyan (MSSS, Québec)
M. Claude Delisle (École polytechnique, Québec)
M. Jacques Giguère (SAA, Québec)
M. Yvan Vigneault (Pêches et Océans, Canada)
M. Jean-Guy Charest (Affaires indiennes, Canada)

Absent: M. Hubert Marcotte (Canada)

Représentants du Gouvernement provincial:

M. Yves L. Pagé (MENVIQ)
M. Jean Piette (MENVIQ)

Représentants du Gouvernement fédéral:

M. Carol Martin (BFEEE)
M. Gérald Aubry (BFEEE)
M. Robert Gaulin (Justice Canada)
M. Jean-Marc Aubry (Justice Canada)
M. Paul A. St-Hilaire (Environnement Canada)

Le but de la rencontre, organisée à la demande des gouvernements fédéral et provincial, était de présenter pour information aux membres du Comité consultatif les principes généraux d'une collaboration entre ces deux paliers de gouvernements quant à l'évaluation et l'examen conjoint du projet Grande-Baleine.

Dès le début de la rencontre, M. Piette a remis aux membres du CCEK un exemplaire des principes directeurs de l'entente fédérale-provinciale, annexée au présent compte-rendu.

Chacun des éléments de l'entente proposée a fait l'objet de discussions visant à clarifier certains aspects mis de l'avant. Les recommandations du Comité consultatif sont résumées dans deux lettres datées du 27 juillet dernier adressées respectivement à M. Pierre Paradis, ministre de l'Environnement du Québec, et à M. Robert De Cotret, ministre de l'Environnement du Canada. Ces deux lettres sont annexées au compte-rendu de cette rencontre.

Montréal, le 6 juillet 1990.

PRINCIPES DE COLLABORATION FEDERALE - PROVINCIALE
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE CONJOINTE
COMPLEXE GRANDE BALEINE

Les deux ministres de l'environnement ont convenu d'une hypothèse de collaboration concernant l'examen public du complexe Grande Baleine. Ils ont demandé au BFEEE et au MENVIQ de rencontrer les Cris et les Inuit afin de leur présenter les grandes lignes de cette formule de collaboration, obtenir leurs commentaires et, si possible, en tenir compte dans la rédaction de l'entente finale à être signée.

Principales modalités de collaboration.

Le Québec et le Canada sont convenus de soumettre le complexe Grande Baleine à un examen environnemental rigoureux de ses effets sur l'environnement physique et social, lequel se tiendra dans les meilleurs délais. Aux fins de cet examen conjoint, le complexe exclut les infrastructures d'accès.

Le Processus fédéral d'évaluation d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PFEEE) et les 2 processus provinciaux d'examen de la CBJNQ s'appliquent au complexe. Le Québec et le Canada ont accepté d'associer ces processus aux fins de l'examen public du complexe.

2 membres Le ministre fédéral de l'environnement crée une Commission fédérale de 3 membres indépendants *incluant un Président,* dont il détermine le mandat. Ce mandat inclura entre autres, les principes directeurs d'analyse des chapitres 22 et 23 de la CBJNQ.

Aux fins exclusives de l'examen du complexe, le président de la commission fédérale est le même individu qui préside la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), le Comité d'évaluation (COMEV) et le Comité d'examen (COMEX). Ce président est nommé conjointement par les 2 ministres de l'environnement.

Au nord du 55ième, la Commission fédérale s'associe à la CQEK. L'association des 2 commissions représente un total de 11 membres, 4 Québec, 4 Kativik, 2 Canada et 1 ~~le~~ président.

Au sud du 55ième, la Commission fédérale s'associe aux membres cris et québécois du COMEV pour finaliser les directives d'étude à être transmises à Hydro-Québec.

Au sud du 55ième également, la Commission fédérale s'associe au COMEX pour un total de 7 membres, 2 Québec, 2 Cris, 2 Canada et 1 ~~le~~ président.

L'examen public comportera 3 phases de participation du public. Lors de la finalisation des directives d'étude, de la recevabilité des études de Hydro-Québec et finalement lors des audiences publiques concernant le complexe. Les commissions détermineront les modalités de participation du public. Les audiences publiques se tiendront là où l'intérêt du public le justifie. Les audiences publiques seront tenues simultanément par les commissions. La commission fédérale pourra tenir des audiences aux îles Belchers si les Inuit de cet endroit le désirent.

Les commissions restent autonomes et gardent leur pouvoir décisionnel. Elles visent l'unanimité lorsqu'elles ont des décisions à prendre et plus particulièrement lors de la rédaction des directives et du rapport à remettre aux instances appropriées. Cependant, si elles ne peuvent s'entendre, elles pourront rédiger des documents distincts concernant les sujets relevant de leurs compétences respectives.

Les 2 gouvernements pourront accorder une aide financière aux groupes et individus qui désirent participer à l'examen public. Le président pourra décider de faire appel à une expertise extérieure pour éclairer les membres des commissions selon un budget qu'il préparera et soumettra aux 2 gouvernements pour approbation.

écrits avant la fin août pour que l'on puisse présenter un mémoire avant la prochaine réunion.

Stratégie de conservation de l'Arctique

Le ministre de l'Environnement du Canada a entrepris une ronde de consultation sur les orientations du gouvernement fédéral en matière d'environnement. Le *Plan Vert* propose une stratégie de conservation de l'Arctique sur laquelle les organismes du Nord ont été consultés. M. Grey a d'ailleurs participé aux consultations qui ont eu lieu à Iqaluit du 12 au 15 juin dernier. Il faut mentionner que le Nouveau-Québec et le Labrador ne sont pas inclus du champ d'application de cette stratégie. Les Inuit du Nunavik ont d'ailleurs spécifiquement demandé que leur territoire soit formellement inclus dans une telle stratégie. M. Grey remettra aux membres pour consultation et commentaires un document traitant des préoccupations des Inuit sur cette question. Le Comité recommande d'écrire au ministre responsable pour supporter l'inclusion du Nunavik dans cette stratégie de conservation.

9. Prochaine réunion

La prochaine assemblée aura lieu à Umiujaq les 10, 11 et 12 septembre prochains, et coïncidera avec une conférence sur les contaminants qui aura lieu du 12 au 14 septembre à Montréal, à laquelle les membres seront présents.

